

## COMMUNIQUE DE PRESSE

30 novembre 2021,

### **SIGNATURE DU CONTRAT DE TERRITOIRE « EAU & CLIMAT » DE LA COMMUNAUTE URBAINE CAEN LA MER : PLUS DE 17 M€ DE TRAVAUX, ET UN PEU PLUS DE 3 ANS POUR RECONQUERIR LE « BON ETAT » DES MILIEUX AQUATIQUES.**

Ce jour, Joël BRUNEAU, Président de la Communauté urbaine Caen la mer et Philippe COURT, Préfet du Calvados, ont signé un contrat de territoire « eau & climat ». Les co-signataires de ce contrat, à savoir la Communauté urbaine Caen la mer (structure porteuse du contrat), le Syndicat Mixte de Production d'eau potable de la Région de Caen (Eau Bassin Caennais), Ports Normands Associés et l'agence de l'eau Seine-Normandie, s'engagent donc pour l'année en cours et les 3 prochaines, à mener un programme d'actions ciblées en faveur de la reconquête de la qualité des cours d'eau du territoire, de la restauration de leur continuité écologique, de la protection de la ressource en eau potable ainsi que de la protection du littoral du territoire de la Communauté urbaine Caen la mer.

Un diagnostic complet, partagé par l'ensemble des acteurs a permis d'inscrire au contrat un programme d'actions répondant à 4 enjeux :

- ◆ **Diminuer les pollutions diffuses des cours d'eau, surtout par temps de pluie**, en luttant contre l'érosion-ruissellement, source de dégradation de la qualité des cours d'eau, et en restaurant les cours d'eau (Gronde, Dan, Estuaire de l'Orne en priorité). Des diagnostics et travaux de recomposition bocagère seront financés par l'agence de l'eau Seine-Normandie et mis en œuvre dans les bassins versants du Dan, du cours d'eau de Guilleberville, de l'Orne, de l'Odon, de la Thue, de la Mue, du Chironne. Une opération de restauration et d'entretien des zones humides est programmée dans le secteur des prairies de Caen. **En zones urbanisées, la ville de Caen et alentours, vont bénéficier d'actions de désimperméabilisation des sols pour infiltrer les eaux pluviales « à la source ».**
- ◆ **Diminuer les pollutions ponctuelles des cours d'eau en travaillant sur les sujets prioritaires d'assainissement** notamment à l'échelle du Chironne avec le raccordement des effluents de Bretteville à la station d'épuration de Mondeville, la réhabilitation du système de collecte des eaux usées dans le secteur du Dan, la poursuite du diagnostic des rejets dans le canal de l'Orne, la nécessaire création d'un bassin d'orage à Colombelles (Estuaire de l'Orne).
- ◆ **Restaurer la continuité écologique et permettre la libre circulation des poissons et des sédiments.** Au fil du temps, le paysage des rivières et des vallées a été modifié par l'homme pour ses usages ce qui a conduit à perturber l'équilibre des cours d'eau. Il est nécessaire de réduire les impacts négatifs de ces aménagements en visant en priorité l'effacement des ouvrages qui n'ont plus d'usages économiques ou leur aménagement.
- ◆ **Protéger la ressource en eau potable et sa qualité :**
  - en obtenant la procédure de déclaration d'utilité publique (DUP) instituant les périmètres de protection des captages identifiés de Delle au Mont à Langrune et de la Gronde à Giberville ;
  - en mettant en œuvre un programme d'actions sur les aires d'alimentation de captages prioritaires et sensibles de l'Orne (Louvigny), Mue (2 à Thaon, 1 à Fontaine-Henry), Seules Aval (2 à Courseulles/Mer), Rots Vauculey (Rots), Dan canal (1 à Hérouville, 2 à Blainville/Orne), 2 à Prairie (Caen), et ceux de Langrune/mer (Luc/mer) et Ouistreham.

L'agence de l'eau Seine Normandie s'engage à financer prioritairement les actions inscrites au contrat et l'animation permettant la réalisation de travaux de restauration de la continuité écologique, de restauration des cours d'eau et de bocage. Les aides financières de l'agence s'effectuent selon les règles du programme « Eau & Climat » 2019-2024, en vigueur.

+ de 17 M€

DE TRAVAUX PREVISIONNELS

### Un programme d'actions pour :

- 1 DIMINUER LES POLLUTIONS  
DIFFUSES DES COURS D'EAU**  
*surtout par temps de pluie.*
- 2 DIMINUER LES POLLUTIONS  
PONCTUELLES DES COURS D'EAU**  
*en travaillant sur les sujets prioritaires  
d'assainissement.*
- 3 RESTAURER LA CONTINUITÉ  
ÉCOLOGIQUE**  
*et permettre la libre circulation  
des poissons et des sédiments.*
- 4 PROTÉGER LA RESSOURCE EN  
EAU POTABLE ET RECONQUÉRIR SA  
QUALITÉ**

& un peu plus de 3 ans

POUR RECONQUÉRIR LE  
BON ETAT DES MILIEUX  
AQUATIQUES

EN BREF...

L'agence de l'eau Seine-Normandie est un établissement public de l'Etat, placé sous la tutelle de deux ministères : le ministère en charge de l'Environnement et le ministère en charge des Finances. Son territoire de compétences est le bassin hydrographique de la Seine et des fleuves côtiers normands.

Elle met en œuvre la politique de l'eau du bassin en finançant les projets des acteurs locaux : collectivités locales, industriels, artisans agriculteurs ou associations, grâce à des redevances perçues auprès de l'ensemble des usagers. Ces projets contribuent à améliorer la qualité des ressources en eau, des rivières et des milieux aquatiques.

L'adaptation au changement climatique est le fil conducteur du programme « Eau & climat » 2019-2024, **doté de 3,84 milliards sur 6 ans**, élaboré et adopté par le comité de bassin. Ce programme vise à donner aux territoires et aux acteurs de l'eau, la capacité de s'organiser et les moyens de faire face aux évolutions climatiques.

La politique contractuelle programme « Eau & climat » 2019-2024 » constitue un élément important de ce programme pour mobiliser les acteurs. Cette mobilisation est primordiale dans les territoires à enjeux eau et biodiversité, les plus exposés aux conséquences du changement climatique du fait de problèmes de qualité ou de quantité d'eau préexistants et répondre aux défis de l'adaptation au changement climatique. Elle se décline notamment par la mise en œuvre de contrats de territoire eau et climat.

[www.eau-seine-normandie.fr](http://www.eau-seine-normandie.fr)



#### Contacts presse :

Agence de l'eau Seine-Normandie  
Marie-Anne Petit  
Tél : 06 61 58 91 74  
Mél : [petit.marie-anne@aesn.fr](mailto:petit.marie-anne@aesn.fr)

Caen la mer / Eau du bassin caennais  
Thibaud Grall  
02 31 30 47 46  
[t.grall@caenlamer.fr](mailto:t.grall@caenlamer.fr)